

président contre toutes les tentatives anarchiques.

L'opinion publique, un moment dérouterée, ne tardera pas à comprendre le service rendu au pays par les 52 de l'extrême Droite.

Les ministres et leurs sous-secrétaires d'Etat ont déjà fait tous leurs paquets pour céder la place à leurs successeurs.

L'attitude qui se propose de prendre dans les circonstances actuelles ; le centre Droit, est indiquée par la conclusion suivante d'un article que publie M. Edouard Hervé, dans le *Journal de Paris* d'hier soir :

« Quoi qu'il en soit, nos amis, conservateurs avant tout, ne montreront évidemment aucune mauvaise humeur en présence du nouveau ministère, et lui prêteront loyalement leur appui à condition qu'il défende l'ordre et qu'il fasse respecter par tout le monde les pouvoirs du maréchal. En revanche, nos amis ont dès à présent repris toute leur liberté d'action à l'égard du groupe de l'extrême Droite et du groupe de l'appel au peuple, puisque ces deux groupes ont eux-mêmes rompu les liens qui unissaient les diverses fractions de la majorité du 24 mai.

« La majorité du 24 mai est morte. Elle a été tuée par les bonapartistes et les chevaliers. Nous sommes libres, complètement libres. »

Les ducs Decazes et d'Audiffret-Pasquier repoussent toute intention d'entrer dans une nouvelle combinaison ministérielle.

Les journaux de Berlin nous donnent les nouvelles suivantes du prince de Bismarck : l'état de sa santé s'améliore de jour en jour, mais lentement. Le rhumatisme des jambes n'est pas complètement guéri, et le prince ne peut pas encore marcher sans s'appuyer sur un bâton.

L'écrit si remarqué de M. Kolb-Bernard sur le septennat, vient d'être publié en une brochure populaire à dix centimes. Elle est en vente chez MM. Denté, Douniol, Palmé, Féchez, etc. — Nous engageons vivement nos amis à répandre cette excellente brochure. Les demandes en nombre peuvent être adressées à M. J. Leclerc, imprimeur, 29, rue Cassette, à raison de 5 fr. le cent.

P. S. Le centre gauche, dans sa réunion de ce matin, a décidé qu'il demanderait l'organisation constitutionnelle du septennat de manière à ce que cette institution soit rendue indépendante de la personne du maréchal.

Il se confirme que, outre les ducs Decazes et d'Audiffret-Pasquier, MM. Magne de Fourtour, Léon Ray, refusent de faire partie d'une nouvelle combinaison ministérielle.

M. Thiers et toutes les gauches espèrent beaucoup une prochaine dissolution de la chambre.

On assure que les princes d'Orléans, dans un conseil de famille ont décidé que M. le duc de Chartres ne pouvait accepter une rencontre avec M. Paul de Cassagnac.

Il est beaucoup question d'un prochain duel au pistolet entre le prince de Metternich et le duc de Montebello; ce dernier aurait été dans un salon diplomatique, vivement apostrophé par la princesse de Metternich pour avoir déserté la cause napoléonienne.

La bourse aujourd'hui a été moins éfrayée de la crise ministérielle que la coulisse du boulevard des Italiens; l'ordre étant maintenu, la spéculation ne s'inquiète pas du reste.

DE SAINT-CHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BENOIST-D'AZY.

Séance du lundi 18 mai 1874.

La séance est ouverte à deux heures et demie; mais les députés montrent si peu d'empressément à regagner les bancs, que M. le président envoie les huisseries les chercher dans les couloirs et jusque dans la galerie des Tombeaux.

Profitez de ce laps de temps pour noter les bruits qui circulent dans les groupes parlementaires.

On dit que M. Buffet a été appelé de nouveau à midi chez M. le maréchal de MacMahon.

On a beaucoup remarqué que M. Dufaure sortait du cabinet du maréchal au moment où M. le président de l'Assemblée y entrerait.

M. de Larcy refuse absolument de rester au ministère nouveau.

geste pour qu'il se relevât. — Non! refusa-t-il, c'est ainsi à genoux que je dois te parler... C'est ma confession que tu vas entendre.

Puis, après s'être un instant recueilli : — Je ne possédais, commençai-je, qu'un mince patrimoine et mes économies de maître-clerc, lorsque le patron de cette étude me proposa de devenir son successeur. Il m'estimait, il m'aimait. Sur ma réponse, que je n'étais pas assez riche, il insista. « On a su l'apprécier, disait-il, et tu trouveras de l'argent sans peine. » En effet, quelqu'un m'en offrit... Anselme!

En prononçant ce nom, le notaire avait baissé la voix. Il tremblait.

Et la jeune femme tremblait aussi, comme un arbre secoué par le vent.

— Anselme... balbutia-t-elle... celui qui fut assassiné?...

— Oui... répliqua Labarthe d'un ton sourd, oui... Je le connaissais de longue date, et, sachant que mes obligations devenaient trop souvent ses victimes, j'eus comme un pressentiment... je refusai. Mais, à quelque temps de là, je te connus... je t'aimai, Louise!... Pour l'obtenir, il me fallait une position. Je retournai de moi-même chez cet homme, et je lui dis : « Si vous êtes toujours dans la même disposition, j'accepte. » Oh! pacte de malheur!... tu devais te conclure entre nous!

— Ainsi, murmura Louise qui s'efforçait de deviner, ainsi donc ce fut

Le centre gauche, qui s'est réuni à une heure, n'a rien décidé du tout, suivant son habitude. Il est convenu qu'avant d'agir et de se prononcer, ce groupe parlementaire attendra les événements.

Le procès verbal de la précédente séance, lu par l'un des secrétaires, est adopté après une rectification de M. Target, rectification que nous n'avons pas entendue, la gauche entière ayant accueilli son arrivée à la tribune par de nombreux cris : *A la Haye! à la Haye!*

Quand ce petit incident est calmé, M. Buffet introduit dans la salle des séances les membres de la commission des comptes, de la caisse des dépôts et consignations et de la caisse pour la retraite des militaires.

M. Buffet prend place à la tête de cette députation.

Les tribunes regorgent de spectateurs. Au banc des ministres viennent se placer MM. Desseilligny, de Broglie et Baragnon.

Après le tumulte qui succède à l'entrée de la députation dont nous parlons plus haut, M. le marquis d'Andelarre monte à la tribune et lit le rapport sur la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'Assemblée, qui est très-nerveuse, très-agitée, presque tumultueuse, n'écoute pas l'honorable lecteur qui occupe la tribune.

Son attention est ailleurs, c'est-à-dire aux combinaisons ministérielles, sur lesquelles courent de nouveaux bruits.

On passe ensuite à la troisième délibération sur le projet de loi relatif au travail des enfants dans les manufactures.

M. Benoist-d'azy est remplacé par M. Buffet au fauteuil présidentiel.

Une discussion s'engage sur un amendement de M. Ducarre, qui est rejeté.

Il en est de même d'un amendement de M. Pernolet.

L'article 1^{er} est maintenu tel qu'il avait été adopté en deuxième délibération.

Sur l'article 2, un amendement de M. la Bouillrie, portant que les enfants ne pourront être admis dans les ateliers avant l'âge de 12 ans, est renvoyé à la commission.

L'article 3 est maintenu tel qu'il a été adopté en 2^e délibération.

L'article 4 est réservé.

L'article 5 (interdiction du travail le dimanche) est maintenu.

Les articles 6, 7 et 8 (travaux souterrains et instruction primaire) sont réservés.

Les articles 9 à 15 sont maintenus.

La suite de la discussion est renvoyée demain.

L'Assemblée passe à la première délibération sur la proposition de M. de Lambertier, ayant pour objet la mise en adjudication des débits de tabac.

M. de Lambertier demande le renvoi demain.

L'Assemblée décide que la première délibération aura lieu séance tenante.

M. de Lambertier prie l'Assemblée de passer à la deuxième délibération sur la proposition devenue projet de loi.

L'Assemblée décide qu'il y a lieu de passer à la deuxième délibération.

La séance est levée à 5 h. 40.

ÉTRANGER

E-PAGNE

— Le *Courrier de la Gironde* signale dernièrement les faits rétrospectifs suivants relatifs à la mort du général carliste Andechaga, qui a défendu si vaillamment contre les républicains les tranchées qu'il occupait avec ses hommes :

« Une des péripéties les plus tragiques de la lutte sur les monts qui environnent les Mugoscas et sans contredit celle où le chef carliste Andechaga a trouvé la mort. »

« Andechaga commandait les troupes chargées de défendre les bastions du mont Tizado. Sur la hauteur de cette montagne, il a une large surface sur laquelle la division Martinez Campos pouvait lancer des boules à volonté. »

« Andechaga debout, l'épée à la main, se multipliait de tous côtés pour encourager ses soldats. Les boules et les balles, qui pleuvaient de tous côtés sur ce terrain, avaient respecté ce vaillant général jusqu'à 5 heures du soir. »

« Pendant la soirée, le colonel d'infanterie de marine, M. Lara, avait essayé plusieurs fois, à la tête de ses soldats, de s'emparer des redoutes défendues par Andechaga; mais à chaque tentative M. Lara avait été repoussé. »

« Vainement les soldats de l'infanterie de marine grimpaient à travers les rochers pour lutter corps à corps avec les hommes d'Andechaga; une fois arrivés aux redoutes, le feu était si meurtrier que les assaillants décimés étaient obligés de revenir au bas de la montagne. »

« A la troisième tentative infructueuse, le colonel d'infanterie de marine, M. Lara, resta en face de la tranchée avec douze hommes seulement. Il put néanmoins sortir sain et sauf de la lutte et grouper pour la quatrième fois ses hommes au bas de la montagne pour recommencer une nouvelle tentative. »

« On rapporte que, hier, à huit heures du soir, des partisans ont trouvé, à la sortie de la porte de Dunkerque, à Lille, près de la route de Bathune, sur le pavé de la Planchette-à-Quenoy, un homme baignant dans son sang. Il portait à la tête une large blessure, paraissant provenir d'un instrument contondant. »

« Le blessé, nous dit-on, n'a pu donner jusqu'ici aucun renseignement. »

« Trente-trois affaires au rôle correctionnel d'hier. Voici les principales : »

« Un ouvrier de Roubaix, D. Buquier, ayant rencontré deux gendarmes dans un cabaret, a eu la fantaisie d'insister pour obtenir le chapeau de l'un d'eux, dans lequel il voulait faire des tours d'escamotage. Ceux-ci, on le comprend, s'y refusèrent. Là-dessus, l'émule de Robert Houdin se mit à les insulter grossièrement. Quinze jours de prison. »

« Viennent ensuite plusieurs affaires de fraude dont les auteurs sont condamnés à six jours de prison et 50 francs d'amende. »

« J. Corroy, de Croix, détenait treize paquets de cartouches et trente-et-un de capsules. On les a découverts en opérant une saisie mobilière. Il les conservait, dit-il, à titre de souvenir de la guerre, comme capitaine de mobilisés. — 500 fr. d'amende. »

« Deux polissons de Roubaix, P. Merpocle, 13 ans, et E. Decroissant, 11 ans, font le désespoir de leurs parents. Ils ont déjà été condamnés deux fois pour vol et ils reviennent encore devant le tribunal pour le même délit. Trois ans de correction à chacun. »

« Encore deux mauvais sujets de Roubaix : Demeulacre, âgé de 15 ans, et Moppejaen, 14 ans, ont pénétré dans une maison où ils ont pris un pantalon de 22 fr. appartenant à un ouvrier. Tous les deux ont déjà été condamnés pour

fois, à la tête de ses soldats, de s'emparer des redoutes défendues par Andechaga; mais à chaque tentative M. Lara avait été repoussé.

Vainement les soldats de l'infanterie de marine grimpaient à travers les rochers pour lutter corps à corps avec les hommes d'Andechaga; une fois arrivés aux redoutes, le feu était si meurtrier que les assaillants décimés étaient obligés de revenir au bas de la montagne.

A la troisième tentative infructueuse, le colonel d'infanterie de marine, M. Lara, resta en face de la tranchée avec douze hommes seulement. Il put néanmoins sortir sain et sauf de la lutte et grouper pour la quatrième fois ses hommes au bas de la montagne pour recommencer une nouvelle tentative.

On rapporte que, hier, à huit heures du soir, des partisans ont trouvé, à la sortie de la porte de Dunkerque, à Lille, près de la route de Bathune, sur le pavé de la Planchette-à-Quenoy, un homme baignant dans son sang. Il portait à la tête une large blessure, paraissant provenir d'un instrument contondant.

Le blessé, nous dit-on, n'a pu donner jusqu'ici aucun renseignement.

Trente-trois affaires au rôle correctionnel d'hier. Voici les principales :

Un ouvrier de Roubaix, D. Buquier, ayant rencontré deux gendarmes dans un cabaret, a eu la fantaisie d'insister pour obtenir le chapeau de l'un d'eux, dans lequel il voulait faire des tours d'escamotage. Ceux-ci, on le comprend, s'y refusèrent. Là-dessus, l'émule de Robert Houdin se mit à les insulter grossièrement. Quinze jours de prison.

Viennent ensuite plusieurs affaires de fraude dont les auteurs sont condamnés à six jours de prison et 50 francs d'amende.

J. Corroy, de Croix, détenait treize paquets de cartouches et trente-et-un de capsules. On les a découverts en opérant une saisie mobilière. Il les conservait, dit-il, à titre de souvenir de la guerre, comme capitaine de mobilisés. — 500 fr. d'amende.

Deux polissons de Roubaix, P. Merpocle, 13 ans, et E. Decroissant, 11 ans, font le désespoir de leurs parents. Ils ont déjà été condamnés deux fois pour vol et ils reviennent encore devant le tribunal pour le même délit. Trois ans de correction à chacun.

Encore deux mauvais sujets de Roubaix : Demeulacre, âgé de 15 ans, et Moppejaen, 14 ans, ont pénétré dans une maison où ils ont pris un pantalon de 22 fr. appartenant à un ouvrier. Tous les deux ont déjà été condamnés pour

vol et ils reviennent encore devant le tribunal pour le même délit. Trois ans de correction à chacun.

Encore deux mauvais sujets de Roubaix : Demeulacre, âgé de 15 ans, et Moppejaen, 14 ans, ont pénétré dans une maison où ils ont pris un pantalon de 22 fr. appartenant à un ouvrier. Tous les deux ont déjà été condamnés pour

vol et ils reviennent encore devant le tribunal pour le même délit. Trois ans de correction à chacun.

Encore deux mauvais sujets de Roubaix : Demeulacre, âgé de 15 ans, et Moppejaen, 14 ans, ont pénétré dans une maison où ils ont pris un pantalon de 22 fr. appartenant à un ouvrier. Tous les deux ont déjà été condamnés pour

vol et ils reviennent encore devant le tribunal pour le même délit. Trois ans de correction à chacun.

Encore deux mauvais sujets de Roubaix : Demeulacre, âgé de 15 ans, et Moppejaen, 14 ans, ont pénétré dans une maison où ils ont pris un pantalon de 22 fr. appartenant à un ouvrier. Tous les deux ont déjà été condamnés pour

vol et ils reviennent encore devant le tribunal pour le même délit. Trois ans de correction à chacun.

Encore deux mauvais sujets de Roubaix : Demeulacre, âgé de 15 ans, et Moppejaen, 14 ans, ont pénétré dans une maison où ils ont pris un pantalon de 22 fr. appartenant à un ouvrier. Tous les deux ont déjà été condamnés pour

vol et ils reviennent encore devant le tribunal pour le même délit. Trois ans de correction à chacun.

Encore deux mauvais sujets de Roubaix : Demeulacre, âgé de 15 ans, et Moppejaen, 14 ans, ont pénétré dans une maison où ils ont pris un pantalon de 22 fr. appartenant à un ouvrier. Tous les deux ont déjà été condamnés pour

vol et ils reviennent encore devant le tribunal pour le même délit. Trois ans de correction à chacun.

Encore deux mauvais sujets de Roubaix : Demeulacre, âgé de 15 ans, et Moppejaen, 14 ans, ont pénétré dans une maison où ils ont pris un pantalon de 22 fr. appartenant à un ouvrier. Tous les deux ont déjà été condamnés pour

vol et ils reviennent encore devant le tribunal pour le même délit. Trois ans de correction à chacun.

Encore deux mauvais sujets de Roubaix : Demeulacre, âgé de 15 ans, et Moppejaen, 14 ans, ont pénétré dans une maison où ils ont pris un pantalon de 22 fr. appartenant à un ouvrier. Tous les deux ont déjà été condamnés pour

vol et ils reviennent encore devant le tribunal pour le même délit. Trois ans de correction à chacun.

Encore deux mauvais sujets de Roubaix : Demeulacre, âgé de 15 ans, et Moppejaen, 14 ans, ont pénétré dans une maison où ils ont pris un pantalon de 22 fr. appartenant à un ouvrier. Tous les deux ont déjà été condamnés pour

vol et ils reviennent encore devant le tribunal pour le même délit. Trois ans de correction à chacun.

Encore deux mauvais sujets de Roubaix : Demeulacre, âgé de 15 ans, et Moppejaen, 14 ans, ont pénétré dans une maison où ils ont pris un pantalon de 22 fr. appartenant à un ouvrier. Tous les deux ont déjà été condamnés pour

vol et ils reviennent encore devant le tribunal pour le même délit. Trois ans de correction à chacun.

et... ignorée, quand hier deux agents de la sûreté se présentèrent inopinément devant elle et l'emmenèrent au poste.

On rapporte que, hier, à huit heures du soir, des partisans ont trouvé, à la sortie de la porte de Dunkerque, à Lille, près de la route de Bathune, sur le pavé de la Planchette-à-Quenoy, un homme baignant dans son sang. Il portait à la tête une large blessure, paraissant provenir d'un instrument contondant.

Le blessé, nous dit-on, n'a pu donner jusqu'ici aucun renseignement.

Trente-trois affaires au rôle correctionnel d'hier. Voici les principales :

Un ouvrier de Roubaix, D. Buquier, ayant rencontré deux gendarmes dans un cabaret, a eu la fantaisie d'insister pour obtenir le chapeau de l'un d'eux, dans lequel il voulait faire des tours d'escamotage. Ceux-ci, on le comprend, s'y refusèrent. Là-dessus, l'émule de Robert Houdin se mit à les insulter grossièrement. Quinze jours de prison.

Viennent ensuite plusieurs affaires de fraude dont les auteurs sont condamnés à six jours de prison et 50 francs d'amende.

J. Corroy, de Croix, détenait treize paquets de cartouches et trente-et-un de capsules. On les a découverts en opérant une saisie mobilière. Il les conservait, dit-il, à titre de souvenir de la guerre, comme capitaine de mobilisés. — 500 fr. d'amende.

Deux polissons de Roubaix, P. Merpocle, 13 ans, et E. Decroissant, 11 ans, font le désespoir de leurs parents. Ils ont déjà été condamnés deux fois pour vol et ils reviennent encore devant le tribunal pour le même délit. Trois ans de correction à chacun.

Encore deux mauvais sujets de Roubaix : Demeulacre, âgé de 15 ans, et Moppejaen, 14 ans, ont pénétré dans une maison où ils ont pris un pantalon de 22 fr. appartenant à un ouvrier. Tous les deux ont déjà été condamnés pour

vol et ils reviennent encore devant le tribunal pour le même délit. Trois ans de correction à chacun.

Encore deux mauvais sujets de Roubaix : Demeulacre, âgé de 15 ans, et Moppejaen, 14 ans, ont pénétré dans une maison où ils ont pris un pantalon de 22 fr. appartenant à un ouvrier. Tous les deux ont déjà été condamnés pour

vol et ils reviennent encore devant le tribunal pour le même délit. Trois ans de correction à chacun.

Encore deux mauvais sujets de Roubaix : Demeulacre, âgé de 15 ans, et Moppejaen, 14 ans, ont pénétré dans une maison où ils ont pris un pantalon de 22 fr. appartenant à un ouvrier. Tous les deux ont déjà été condamnés pour

vol et ils reviennent encore devant le tribunal pour le même délit. Trois ans de correction à chacun.

Encore deux mauvais sujets de Roubaix : Demeulacre, âgé de 15 ans, et Moppejaen, 14 ans, ont pénétré dans une maison où ils ont pris un pantalon de 22 fr. appartenant à un ouvrier. Tous les deux ont déjà été condamnés pour

vol et ils reviennent encore devant le tribunal pour le même délit. Trois ans de correction à chacun.

Encore deux mauvais sujets de Roubaix : Demeulacre, âgé de 15 ans, et Moppejaen, 14 ans, ont pénétré dans une maison où ils ont pris un pantalon de 22 fr. appartenant à un ouvrier. Tous les deux ont déjà été condamnés pour

vol et ils reviennent encore devant le tribunal pour le même délit. Trois ans de correction à chacun.

Encore deux mauvais sujets de Roubaix : Demeulacre, âgé de 15 ans, et Moppejaen, 14 ans, ont pénétré dans une maison où ils ont pris un pantalon de 22 fr. appartenant à un ouvrier. Tous les deux ont déjà été condamnés pour

vol et ils reviennent encore devant le tribunal pour le même délit. Trois ans de correction à chacun.

Encore deux mauvais sujets de Roubaix : Demeulacre, âgé de 15 ans, et Moppejaen, 14 ans, ont pénétré dans une maison où ils ont pris un pantalon de 22 fr. appartenant à un ouvrier. Tous les deux ont déjà été condamnés pour

vol et ils reviennent encore devant le tribunal pour le même délit. Trois ans de correction à chacun.

Encore deux mauvais sujets de Roubaix : Demeulacre, âgé de 15 ans, et Moppejaen, 14 ans, ont pénétré dans une maison où ils ont pris un pantalon de 22 fr. appartenant à un ouvrier. Tous les deux ont déjà été condamnés pour

vol et ils reviennent encore devant le tribunal pour le même délit. Trois ans de correction à chacun.

Encore deux mauvais sujets de Roubaix : Demeulacre, âgé de 15 ans, et Moppejaen, 14 ans, ont pénétré dans une maison où ils ont pris un pantalon de 22 fr. appartenant à un ouvrier. Tous les deux ont déjà été condamnés pour

vol et ils reviennent encore devant le tribunal pour le même délit. Trois ans de correction à chacun.

Encore deux mauvais sujets de Roubaix : Demeulacre, âgé de 15 ans, et Moppejaen, 14 ans, ont pénétré dans une maison où ils ont pris un pantalon de 22 fr. appartenant à un ouvrier. Tous les deux ont déjà été condamnés pour

vol et ils reviennent encore devant le tribunal pour le même délit. Trois ans de correction à chacun.

Encore deux mauvais sujets de Roubaix : Demeulacre, âgé de 15 ans, et Moppejaen, 14 ans, ont pénétré dans une maison où ils ont pris un pantalon de 22 fr. appartenant à un ouvrier. Tous les deux ont déjà été condamnés pour

vol et ils reviennent encore devant le tribunal pour le même délit. Trois ans de correction à chacun.

credi 20, à 9 heures et demie, en l'église Saint-Martin.

Les Vigiles seront chantées le mercredi à 8 heures.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkermann, 67.

Un obit solennel du mois sera célébré le mercredi 20 mai 1874, à neuf heures 1/2, en l'église Sainte-Élisabeth, pour le repos de l'âme de Dame Rosine Joseph PIADEL, épouse de Monsieur Louis BOUSSEMIART, décédée à Roubaix, le 19 avril 1874, à l'âge de 26 ans.

La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

La situation agricole

Nous lisons dans la *Gazette des Campagnes* :

Ce n'est pas sans une pénible hésitation que nous enregistrons les calamités que nos campagnes ont subies depuis dix jours, principalement dans les contrées viticoles de l'Est, du Nord et du Centre. Les cruelles gelées qui se sont succédées presque sans interruption depuis le 3 jusqu'au 8 mai courant, ont causé des pertes dont la portée a pu être exagérée, mais qui n'en ont pas moins les proportions d'un désastre national, à en juger par ce que nous avons vu de nos propres yeux la semaine dernière dans notre voyage aux concours de Châteauroix et d'Alby.

Dans le Berry, les vignes sont très-maltraitées dans la partie inférieure des côtes; ce sont les noyers qui sont le plus maltraités. Depuis Châteauroix jusqu'à la nouvelle vallée de la Corréze aux environs de Brive, les noyers sont tout noirs comme si on les avait saupoudrés de suie. Ces malheureux arbres portent le deuil de leur récolte anéantie par la gelée.

Les vignes étaient intactes, du moins en apparence dans la même contrée, ainsi que dans les départements du Lot, de l'Aveyron et du Tarn. A Alby les viticulteurs ne se plaignaient pas pour ce qui concerne. Donc, jusqu'au 8 mai, cette vaste contrée était à peu près intacte. Dans la Gironde, la gelée avait un peu atteint les vignes basses comme de l'Agénais et dans le Périgord; la situation de ces intéressantes contrées doit donc être aujourd'hui telle que la décrivait, il y a huit jours, notre excellent correspondant M. Lamothe.

Mais les Charentes ont beaucoup souffert, on évalue la perte à la moitié de la récolte. Dans la Nièvre, dans la Côte-d'Or, les désastres sont aussi grands que l'an dernier, du moins jusqu'à mi-côte; les vignes hautes, en général, sont à peu près intactes.

Dans l'arrière-côte de Beaune à Chassagne et dans les Beaujolais, le mal est moins grand qu'aux environs de Dijon. En Alsace, en Allemagne et en Suisse, les désastres sont effroyables. En Champagne, les vignes basses sont ruinées entièrement, les vignes à mi-côte ont perdu la moitié de leurs récoltes; les vignes supérieures sont à peu près intactes.

La plus cruelle de ces gelées terribles a été celle du 6, qui succédait à une pluie et transformait en glaçons les gouttes déposées sur les feuilles et sur les jeunes grappes naissantes.

On a essayé en vain, paraît-il, d'opposer au fléau les fumigations recommandées avec raison contre les gelées blanches. Malheureusement, les viticulteurs avaient à lutter contre une gelée d'un caractère différent. En effet, la fumée sauve les vignes des gelées blanches en neutralisant l'irradiation de la chaleur terrestre et en interceptant les rayons du soleil levant, mais la gelée noire produite directement par une basse température ne pourrait être combattue que par des abris analogues à ceux qu'on emploie dans les jardins. Ainsi, on cite le cas de M. le comte Leger-Belair dans la côte de Nuits qui a couvert de fumée son vignoble, ayant une étendue de 16 hectares environ, et n'a pu le sauver de dégâts semblables aux dégâts des vignes voisines.

En présence d'une si calamiteuse épreuve, on se demande si le procédé qui consiste à enfouir un ou deux sarments jusqu'au mois de mai ne serait pas encore le préservatif le plus recommandable en général, comme étant le seul qui résiste aussi bien aux gelées noires qu'aux gelées blanches.

Il est à noter que depuis 1870, la viticulture française, — à part le Bordelais et les départements du Midi bien entendu, — n'a pas eu ce qu'on appelle une bonne année en qualité et en quantité.

En avançant la végétation par six journées de chaleur estivale, la perfide lune rousse de 1874 semble avoir tendu un piège aux vignes pour détruire plus complètement leurs jeunes grappes dans les terribles gelées du 3 au 7 mai.

Aujourd'hui encore, 12 mai, nous sommes loin de jouir d'une température rassurante. Le vent du nord qui dessèche la terre sans la réchauffer, donne aux prairies une teinte terne quasi poudreuse, qui dénote le peu d'activité de la végétation. Aussi les herbes sont-elles partout très-basses dans les prairies. Mais ici le mal n'est pas irréparable comme dans les vignes. Quelques ourdées suivies d'une période de beau temps rendraient aux fourrages la vigueur nécessaire à une bonne récolte.

Les céréales d'hiver heureusement sont toujours dans une situation très-satisfaisante, à part que les tiges ne montent pas avec la vitesse désirable. Les avoines de printemps souffrent visiblement d'une sécheresse aggravée par le froid de l'atmosphère. Quelques cultures printanières ont souffert de la gelée, entre autres les pommes de terre plantées en mars et avril. Mais les feuilles grillées n'empêchent pas toujours les plantes de repousser et de donner une récolte raisonnable.

Nous attendons avec une pénible anxiété la fin de ces rigueurs intempéries qui ont dépassé de beaucoup les pronostics de M. Deville, puisque c'est le 3 et non le 10 mai que commence cette série de nuits glaciales.

CONVOI FUNÉBRE